



français 

(<https://ec.europa.eu>)

European Commission (http://ec.europa.eu/index_en.htm) >

EUSurvey

Bilan de qualité de l'application du principe du pollueur-payeur à l'environnement

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.



Introduction

Le principe du pollueur-payeur (PPP) devrait être mis en œuvre dans les politiques environnementales de l'Union, comme le prévoit l'article 191, paragraphe 2, de la version consolidée du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne EUR-Lex — 12008E191 — EN (europa.eu) (<https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:12008E191:EN:HTML>).

Le PPP impose aux pollueurs de supporter le coût des mesures qu'ils prennent pour prévenir la pollution et de la pollution qu'ils provoquent. La mise en œuvre de ce principe incite à éviter de nuire à l'environnement à la source et rend les pollueurs responsables. Par exemple, un exploitant industriel supporte-t-il le coût des systèmes de réduction de la pollution et des systèmes de gestion des risques et celui de la réparation des dommages environnementaux causés ou les coûts que la pollution occasionne à la société? L'enjeu réside donc dans l'efficacité environnementale, l'efficacité économique et une transition juste, qui minimise les inégalités sociales résultant des incidences sur l'environnement et des politiques en la matière et dans laquelle les mesures de protection de l'environnement sont mises en œuvre de manière socialement équitable et inclusive.

La Cour des comptes européenne a conclu que le principe du pollueur-payeur[1] est inscrit et mis en œuvre à des degrés divers dans les politiques environnementales de l'Union et que sa couverture et sa mise en œuvre sont donc incomplètes. À la suite de la recommandation de la Cour, la Commission a annoncé, dans son plan d'action «zéro pollution» (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52021DC0400&qid=1623311742827>), qu'elle élaborerait une «recommandation sur la manière de mieux mettre en œuvre le principe du pollueur-payeur sur la base d'un bilan de qualité en 2024».

Le bilan de qualité examinera si les politiques nationales et de l'Union garantissent que les pollueurs supportent le coût des mesures de prévention, de contrôle et de correction de la pollution. Il couvre des aspects tels que l'utilisation par l'Union et par les pays de l'Union d'instruments fondés sur le marché, les paiements indirects au pollueur par des subventions préjudiciables à l'environnement ou la non-application du principe du pollueur-payeur dans le cadre des fonds de l'Union, la manière dont les responsabilités environnementales sont traitées et l'utilisation des prix dans les politiques.

L'objectif de la présente consultation publique est de recueillir le point de vue des parties prenantes - ainsi que tout élément de preuve qu'elles pourraient fournir - sur la mise en œuvre du PPP dans l'Union, sur ce qui fonctionne bien et moins bien, et sur la valeur ajoutée européenne de sa mise en œuvre.

[1] ECA (2021). Rapport spécial n° 12/2021. (https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR21_12/SR_polluter_pays_principle_EN.pdf)

Informations vous concernant

* Langue de votre contribution

* Vous répondez en tant que:

* Prénom

* Nom

* Adresse de courrier électronique (ne sera pas publiée)

* Pays d'origine 

La Commission publiera toutes les contributions à la présente consultation publique. Vous pouvez choisir d'autoriser la publication de vos coordonnées ou de rester anonyme lors de la publication de votre contribution. **Par souci de transparence, le type de répondant [par exemple «association professionnelle», «organisation de défense des consommateurs» ou «citoyen(ne) de l'Union»], le pays d'origine, le nom et la taille de l'organisation, ainsi que son numéro d'inscription au registre de transparence, sont toujours publiés. Votre adresse électronique ne sera jamais publiée.** Veuillez choisir l'option en matière de protection de la vie privée qui vous convient le mieux. Options en matière de protection de la vie privée par défaut en fonction du type de répondant sélectionné

*

☐ J'accepte les dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel (<https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/specific-privacy-statement>).

1. Connaissez-vous le principe du pollueur-payeur?

- ☐ Je n'ai jamais entendu parler du principe du pollueur-payeur avant cette enquête.
- ☐ Je n'ai qu'une idée générale de ce que signifie le principe du pollueur-payeur.
- ☐ Je connais le principe du pollueur-payeur.

2. Dans quelle mesure êtes-vous au courant de la manière dont le principe du pollueur-payeur est mis en œuvre?

- ☐ Je n'ai aucune idée de la manière dont le principe est mis en œuvre.
- ☐ Je suis au courant de la manière dont il est mis en œuvre mais uniquement dans la législation nationale.
- ☐ Je suis au courant de la manière dont il est mis en œuvre dans au moins un texte de la législation environnementale de l'Union.
- ☐ Je suis au courant de la manière dont il est mis en œuvre dans différents textes de la législation environnementale de l'Union.

3. Dans quelle mesure est-il important, selon vous, de veiller à la mise en œuvre du principe du pollueur-payeur?

- ☐ Il s'agit d'une priorité majeure.
- ☐ C'est important.
- ☐ C'est important, mais seulement dans une mesure limitée.
- ☐ Ce n'est pas important.

Partie 1: Efficacité

4. Selon vous, dans quelle mesure les pollueurs des secteurs ci-après supportent-ils les coûts de la pollution dont ils sont directement responsables? [Classer de 1 «Pas du tout» à 5 «Dans une trop grande mesure», ou sélectionner «Je ne sais pas»]

[illegible]

[illegible]

Autre proposition (veuillez préciser):

5. Selon vous, dans quelle mesure les instruments de mise en œuvre du principe du pollueur-payeur ci-après sont-ils efficaces **pour prévenir/réduire** la pollution de l'environnement causée par les activités humaines? [Classer de 1 «Pas du tout efficaces» à 5 «Pleinement efficaces», ou sélectionner «Je ne sais pas»]

[illegible]

6. Toutes les pollutions ne sont pas réduites ou arrêtées. Selon vous, dans quelle mesure les instruments ci-après de mise en œuvre du principe du pollueur-payeur sont-ils efficaces **pour remédier** à la pollution environnementale subsistante causée par les activités humaines? [Classer de 1 «Pas du tout efficaces» à 5 «Pleinement efficaces», ou sélectionner «Je ne sais pas»]

[illegible]

[illegible]

7. Selon vous, quels sont les principaux obstacles qui empêchent de faire en sorte que les pollueurs paient la pollution dont ils sont responsables? [Classer de 1 «Pas important» à 5 «Très important», ou sélectionner «Je ne sais pas»]

[illegible]

	1 Pas important	2 Peu important	3 Moyennement important	4 Important	5 Très important	Je ne sais pas
Le prix des produits et des services ne reflète (n'internalise) pas pleinement les dommages environnementaux (externalités) des cycles de vie des produits et des services.	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Il est difficile d'identifier les pollueurs et de les rendre responsables lorsque la pollution provient de sources diffuses (sources difficilement traçables).	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Les États membres de l'Union complètent les revenus ou réduisent les coûts des consommateurs et des producteurs sous la forme de subventions, ce qui entraîne une augmentation des incidences négatives sur l'environnement (subventions préjudiciables à l'environnement).	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Préoccupations concernant la compétitivité de l'Union par rapport aux pays tiers appliquant ce principe différemment, ce qui pourrait entraîner une délocalisation de la production (et de la pollution qui y est associée) en dehors de l'Union	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Préoccupations relatives à la compétitivité entre les pays de l'Union appliquant ce principe différemment	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Préoccupations concernant l'incidence sociale (notamment sur les ménages vulnérables) d'une mise en œuvre plus complète du principe	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Manque de volonté politique d'introduire et de faire respecter le principe	☐	☐	☐	☐	☐	☐

8. Selon vous, d'autres facteurs ont-ils pu entraver la mise en œuvre effective du principe du pollueur-payeur et l'empêcher d'atteindre pleinement ses objectifs?

Partie 2: Efficience

9. Selon vous, la mise en œuvre du principe du pollueur-payeur engendre-t-elle des coûts disproportionnés pour les opérateurs et les consommateurs? Veuillez évaluer votre niveau d'accord ou de désaccord avec les affirmations suivantes (classer de 1 «Pas du tout d'accord» à 5 «Entièrement d'accord», ou sélectionner «Je ne sais pas»)]

	1 Pas du tout d'accord	2 Pas vraiment d'accord	3 Ni d'accord ni pas d'accord	4 Plutôt d'accord	5 Entièrement d'accord	Je ne sais pas
La mise en œuvre du principe du pollueur-payeur a entraîné des coûts disproportionnés dans la production de produits et la fourniture de services par les entreprises de l'Union.	☐	☐	☐	☐	☐	☐
La mise en œuvre du principe du pollueur-payeur a entraîné une hausse disproportionnée des prix des produits et des services pour les consommateurs de l'Union.	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Les coûts de la mise en œuvre du principe du pollueur-payeur ont eu une incidence négative sur la rentabilité et la compétitivité des entreprises de l'Union par rapport à leurs concurrents.	☐	☐	☐	☐	☐	☐

10. Selon vous, le principe du pollueur-payeur a-t-il été mis en œuvre au détriment de certains groupes sociaux?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ En partie
- ☐ Je ne sais pas

Si vous le souhaitez, vous pouvez citer des exemples.

Partie 3: Pertinence

11. Selon vous, dans quelle mesure la mise en œuvre du principe du pollueur-payeur contribue-t-elle à la réalisation des objectifs ci-après du pacte vert pour l'Europe? [Classer de 1 «Pas du tout» à 5 «Pleinement», ou sélectionner «Je ne sais pas»]

	1 Pas du tout	2	3	4	5 Pleinement	Je ne sais pas
Une ambition «zéro pollution» pour un environnement exempt de substances toxiques	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Préserver et restaurer les écosystèmes et la biodiversité	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Accélération du passage à une mobilité durable et intelligente	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Construction et rénovation économes en énergie et en ressources	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Mobilisation de l'industrie en faveur d'une économie circulaire et propre	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Fourniture d'une énergie propre, abordable et sûre	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Renforcement de l'ambition climatique de l'Union pour 2030 et 2050	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Une transition juste et ne laissant personne de côté	☐	☐	☐	☐	☐	☐

12. Selon vous, la mise en œuvre du principe du pollueur-payeur dans l'acquis de l'Union est-elle adéquate pour résoudre les problèmes environnementaux nouveaux ou émergents et celui posé par l'évolution technologique (c'est-à-dire les aspects qui ne sont pas encore généralement reconnus mais qui peuvent avoir une incidence majeure sur le bien-être humain et l'environnement, tels que les nouveaux matériaux et les nouvelles méthodes de production, ou l'utilisation croissante d'outils numériques)?

- ☐ Adéquate
- ☐ Ni adéquate ni inadéquate
- ☐ Inadéquate
- ☐ Je ne sais pas

Partie 4: Cohérence

13. Selon vous, le principe du pollueur-payeur est-il mis en œuvre de manière cohérente et logique dans les domaines ci-après?

[Classer de 1 «Pas du tout d'accord» à 5 «Entièrement d'accord», ou sélectionner «Je ne sais pas»]

	1 Pas du tout d'accord	2 Pas vraiment d'accord	3 Ni d'accord ni pas d'accord	4 Plutôt d'accord	5 Entièrement d'accord	Je ne sais pas
Toutes les politiques et tous les mécanismes environnementaux au niveau de l'Union	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Toutes les politiques et tous les mécanismes environnementaux au niveau des États membres	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Toutes les politiques pertinentes (par exemple, l'agriculture, les transports, le commerce) et les stratégies au niveau de l'Union	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Toutes les politiques pertinentes (par exemple, l'agriculture, les transports, le commerce) et les stratégies au niveau des États membres	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Tous les accords commerciaux	☐	☐	☐	☐	☐	☐

14. Selon vous, quelle est l'incidence de la mise en œuvre du principe du pollueur-payeur par l'Union européenne en dehors de l'Union? [Classer de 1 «Très négative» à 5 «Très positive», ou sélectionner «Je ne sais pas»]

	1 Très négative	2 Négative	3 Ni positive ni négative	4 Positive	5 Très positive	Je ne sais pas
Incidence sur la compétitivité des industries de l'Union par rapport aux industries des pays tiers	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Incidence sur la législation environnementale dans d'autres régions du monde développé	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Incidence sur la législation environnementale dans les pays les moins avancés	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Partie 5: Valeur ajoutée européenne

15. Selon vous, dans quelle mesure les exigences de l'Union ont-elles conduit votre État membre à appliquer le principe du pollueur-payeur dans ses politiques?

- ☐ Dans une large mesure
- ☐ Dans une mesure limitée
- ☐ Nullement
- ☐ Je ne sais pas

16. Les instruments fondés sur le marché au niveau des États membres constituent une approche pour mettre en œuvre le principe du pollueur-payeur en matière de pollution. Y a-t-il des cas pour lesquels vous estimez-vous que le principe du pollueur-

payeur aurait été mieux mis en œuvre au moyen d'un instrument fondé sur le marché au niveau de l'Union (taxes, redevances, redevances, permis négociables et quotas, paiement pour les services écosystémiques)? Veuillez expliquer votre réponse ci-dessous, en donnant éventuellement des exemples spécifiques.

Veuillez formuler tout autre commentaire ou suggestion que vous souhaiteriez partager concernant l'évaluation de la mise en œuvre du principe du pollueur-payeur dans la législation de l'Union.

Veuillez télécharger un document si vous souhaitez partager une contribution plus approfondie ou des documents de référence qui nous aideront à comprendre vos réponses. [Veuillez noter que plusieurs fichiers peuvent être téléchargés, mais la taille maximale pour chaque fichier est de 1 Mo].

Veuillez télécharger votre/vos fichier(s).

🔒 Seuls les fichiers du type pdf,txt,doc,docx,odt,rtf sont autorisés

Sélectionner le(s) fichier(s) à charger

Soumettre